#### **CANADA**

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'AUMOND

# Procès-verbal 8 novembre 2023

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 8 novembre 2023 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

#### Sont présents :

M. Barry Ardis Mme Ariane Guilbault M. Gaétan Gagné M. Robert Piché M. Sébastien Lafrenière Mme Anne Lévesque

#### Absence motivée :

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Maude Tourangeau, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

# 1. <u>Ouverture de l'assemblée</u>

# 1.1 Vérification du quorum

# 2023-11-A4890 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

# 2023-11-A4891 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

# ORDRE DU JOUR

# 1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

# 2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023 ;

# 3. <u>Comptes payables</u>

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (octobre 2023) ;

# 4 <u>Incendie et sécurité publique</u>

4.1 Taxe 9-1-1 sur les services téléphoniques

#### 5. <u>Voirie</u>

### 6. <u>Loisirs et culture</u>

- 6.1 Noël des enfants Autorisation
- 6.2 Club de ski au Mont Ste-Marie

#### 7. Hygiène du milieu et Environnement

#### 8. <u>Urbanisme, Développement et Industrie</u>

# 9. Administration

- 9.1 Riam Adoption des prévisions budgétaires 2023
- 9.2 Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal
- 9.3 Mandat vérificateur externe
- 9.4 Ville de Gracefield Campagne de financement Clinique santé Haute-Gatineau
- 9.5 Rallye Perce-Neige Demande de contribution
- 9.6 Demande d'emprunter le chemin de la Traverse, chemin Grondin et chemin Rivière-Gatineau-Rallye Perce-Neiges.
- 9.7 Appui pour la journée du 19 novembre (PROCURE).

#### 10. Varia

#### 11. Maire et conseillers

- 11.1 Comités Nominations
- 11.2 Nomination du maire substitut.
- 11.2 Nomination d'un substitut pour la MRCVG
- 11.3 Autorisation Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité Participation au projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière.

# 12. <u>Correspondance</u>

# 13. <u>Période de questions</u>

# 14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

# 2. Adoption des procès-verbaux

# 2023-11-A4892 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023.

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

#### 3. Comptes payables

#### <u>Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer</u>

**CONSIDÉRAN**T que les listes des déboursés au 31 octobre 2023 totalisent \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 152 315.46 \$ Comptes payés : 164 047.57 \$ Salaires : 28 860.84 \$

Chèque ou prélèvement annulé: 10022

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau Directrice générale

# 4. Incendie et sécurité publique

# 2023-11-A4894 Règlement n°2023-11-281 modifiant le règlement n° 2016-04 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

- 1. L'article 3 du règlement 2023-11-281 est remplacé par le suivant : 3.2.1 À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par la ligne d'accès de départ.
- 2. Le règlement no 2023-11-281 est modifié par l'insertion après

l'article 3.2.1 est modifié par l'insertion après l'article 3.2.1, du suivant :

3.2.2 Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieur à 0.005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitres F-2.1, r.14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

- 5. Voirie
- 6. Loisirs et culture

#### 2023-11-A4895 Noël des enfants – Autorisation

CONSIDÉRANT que nous désirons organiser un noël des enfants et faire la distribution de cadeaux ;

CONSIDÉRANT que nous prendrons les inscriptions jusqu'au 24 novembre 2023 à 16 h 00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la tenue de cet évènement et d'allouer un budget de 1 800.00 \$ plus taxes à même le budget de loisirs de la municipalité pour l'achat de cadeaux pour les enfants.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

# Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau Directrice générale

#### 2023-11-A4896 Club de ski au Mont Ste-Marie

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski et planche s'adresse aux jeunes de 10 à 16 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le programme comprend maintenant seulement le transport au coût de 150 \$/participant et que les inscriptions au Mont-Sainte-Marie et la location d'équipement sera faite directement avec le Mont;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Municipalité d'Aumond au programme de ski et planche, année 2023-2024.

Il est également résolu d'autoriser toutes dépenses cumulatives représentant 50% du coût du transport soit 75 \$ pour chaque participant.

Proposé le conseiller Barry Ardis.

#### Adoptée à l'unanimité.

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau Directrice générale

# 7. Hygiène du milieu et Environnement

#### 8. Urbanisme, Développement et Industrie

# 9. Administration

#### 2023-12-A4897 Riam – Adoption des prévisions budgétaires 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2024 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est résolu que le budget 2024 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 974 880\$

Proposé par le conseiller Robert Piché.

#### Adoptée à l'unanimité.

# <u>Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal</u>

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, qui en date du 31 octobre s'élève à 123 011.61\$ et se détaille comme suit :

 Montants à recevoir 2023 :
 107 490.64\$

 Années antérieures :
 10 753.21\$

 Intérêts courus :
 4 767.76\$

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis et approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'avocat de la municipalité à procéder dans les dossiers des contribuables n'ayant pas pris d'entente de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées déposée par la directrice générale ;

DE MANDATER l'avocat de la municipalité pour la perception dans les dossiers des contribuables que la directrice générale lui transmettra en temps jugé opportun.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

#### <u>2023-11-A4899</u> <u>Mandat vérificateur externe</u>

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

TTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2023, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2023 à Langevin Grondin CPA Inc.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

# <u>Ville de Gracefield-Campagne de financement- Clinique santé Haute-Gatineau.</u>

Il est résolu d'autoriser une participation financière de 200.00\$ pour la Clinique Santé Haute Gatineau considérant que plusieurs patients sont d'Aumond.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau Directrice générale

# <u>2023-11-A4901</u> <u>Rallye Perce-Neiges – Demande de contribution</u>

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution de 100.00 \$ pour le Rallye Perce-Neiges.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau Directrice générale

# <u>Demande d'emprunter les chemins de la Traverse, chemin</u> Grondin et le chemin Rivière-Gatineau-Rallve Perce-Neiges.

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Rallye Perce-Neiges d'emprunter les chemins de la Traverse, chemin Grondin et Chemin Rivière-Gatineau lors de leur évènement du 1<sup>er</sup> février au 3 février 2024.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

#### <u>Appui pour la journée du 19 novembre (PROCURE).</u>

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie ;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate ;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la municipalité d'Aumond au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché.

Que le Conseil municipal d'Aumond déclare le 19 novembre comme la journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre.

Adoptée à l'unanimité.

# 10. <u>Varia</u>

# 11. Maire et conseillers

#### **2023-11-A4904** Comités - Nominations

Il est résolu d'autoriser les nominations suivantes sur les Comités :

Administration, relations de Mario Langevin, Président

<u>travail & ressources humaines</u>: Anne Lévesque

Sébastien Lafrenière

<u>Comité consultatif</u>: Anne Lévesque, Président

d'urbaniste C.C.U. Mario Langevin

Environnement: Barry Ardis, Président

<u>Loisirs et cultures</u>: Ariane Guilbault, Présidente

Gaétan Gagné

<u>Sécurité publique &</u> Sébastien Lafrenière, Président

<u>Civile</u> Barry Ardis

<u>Travaux publics</u> & : Robert Piché, Président

<u>Infrastructures</u> Gaétan Gagné

<u>RIAM (substitut)</u>: Ariane Guilbault

MRCVG (substitut): Ariane Guilbault

<u>Comité démolition :</u> Barry Ardis

Gaétan Gagné Anne Lévesque

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Nomination maire suppléant**

Il est résolu de nommer la conseillère Ariane Guilbault à titre de mairesse suppléante et de nommer en tant que signataires d'effets bancaires : première signature Maude Tourangeau ou Caroline Leruite et deuxième signature Mario Langevin ou Ariane Guilbault.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

#### 2023-11-A4906 Nomination d'un substitut pour la MRCVG

Il est résolu que le conseil de la municipalité d'Aumond désigne la conseillère Ariane Guilbault à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

#### 2023-11-A4907

Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Participation au projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le Conseil d'Aumond s'engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC de La Valléede-la-Gatineau et à assumer une partie des coûts;

Le Conseil autorise de dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; Le Conseil nomme la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adopté à l'unanimité

# NOTE AU PROCÈS-VERBAL

# <u>Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers</u>

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums soit:

Monsieur Mario Langevin, maire Monsieur Barry Ardis, conseiller siège no 1 Madame Ariane Guilbault, conseillère siège no 2 Monsieur Gaétan Gagné, conseiller siège no 3 Monsieur Robert Piché, conseiller siège no 4 Monsieur Sébastien Lafrenière, conseiller siège no 5 Madame Anne Lévesque, conseillère siège no 6

Correspond	<u>lance</u>
Période de	<u>questions</u>
Levée de l'assemblée	
1-A4908	Levée de l'assemblée
	Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h14.
	Proposé par le conseiller Barry Ardis.
	Adoptée à l'unanimité.
	Correspond Période de Levée de l'a

Maude Tourangeau Directrice générale Greffière-trésorière .

Mario Langevin

Maire